Groupement DISI Sud-Est

fo.disi-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/D13/
http://www.fo-dgfip-sd.fr/013/

Comité Technique Local DISI Sud-Est

Le Comité Technique Local (CTL) de la DISI Sud-Est s'est réuni le 3 novembre 2015, sous la présidence de Robert Perrier, Directeur de la DISI, accompagné des responsables des pôles RH et Pilotage, et des ESI.

Le tour d'horizon des sujets locaux et nationaux a été l'occasion pour notre Syndicat de réaffirmer ses positions et sa vision de la situation de nos services.

Point immobilier : Aspretto (ESI Ajaccio), Marseille Prado

Aspretto

Le CT a été l'occasion de faire un point sur le projet de la cité administrative d'Aspretto à Ajaccio, qui à l'horizon 2020 devrait héberger une partie de la DRFIP ainsi que l'ESI d'Ajaccio.

Des groupes de travail ont été mis en place par la Préfecture, auxquels ont été associés les représentants du personnel. La DISI sera partie prenante en tant que Direction sur le projet aux mêmes titres que les autres administrations.

Nous avons rappelé à la Direction notre vigilance quant aux respects des bonnes conditions de travail des agents (superficie, restauration, voie d'accès, stationnement…).

Prado

Suite aux besoins de locaux de la DFRIP 13, un resserrement des locaux est programmé. Cette opération impactera 6 agents.

Vidéosurveillance à Marseille Saint-Loup

Le site de St Loup sera doté d'un système de vidéo surveillance. Les conséquences seront les suivantes :

- Modification des modalités d'accès (badge obligatoire pour pénétrer sur le site)
- Suppression de l'emploi de veilleur de nuit.
- Suppression de l'emploi de 2eme standardiste.

Les élus FO regrettent qu'un fois de plus les choix budgétaires conduisent à des suppressions de poste au détriment de la sécurité du site. Malgré les arguments de la Direction, une présence humaine restera plus dissuasive et sécurisante qu'un lot de caméras.

Bilan déontologique (campagne 2014/2015)

La Direction a rappelé les règles de contrôle mis en place en 2011 :

- Chaque année, contrôle déclaratif et contributif de tous les agents de la DISI.
- Tous les cinq ans, contrôle sur pièce du 1/5 des agents.

Le bilan est le suivant : aucune anomalie sur le contrôle annuel. Sur le contrôle sur pièces, 72 dossiers ont été vérifiés, aucune anomalie déontologique n'a été constatée.

Les élus FO rappellent leur hostilité au traitement particulier infligé aux agents de la DGFIP. Ceux-là sont dans les faits, la catégorie de contribuables statistiquement la plus contrôlée pour un résultat en terme de redressements quasi nul.

Pour Force Ouvrière, tous les moyens devraient être consacrés à des catégories beaucoup plus "à risque", d'autant que ces moyens diminuent d'année en année !

Apprentissage

Suite à une décision du gouvernement de relancer l'apprentissage en juin 2015 , la DGFIP a été mise à contribution. Deux apprentis ont été recrutés par la DISI pour 2 années, un au Pôle Ressources, l'autre à l'ESI de Montpellier, en septembre 2015.

La position des élus FO est la suivante : **oui à l'apprentissage, mais pas dans la précipitation et sans moyens**, sans formation ou en tout cas information et réunions PREALABLES du maître d'apprentissage avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet (enseignants notamment), sans estimation de la charge de travail induite pour les maitres d'apprentissages.

Tableau de bord de veille sociale

Lors du bilan d'étape du 1ere semestre 2015, l'administration à noté une baisse des écrêtements. La direction a annoncé sa volonté d 'harmoniser les règlements intérieurs très disparates sur les sites de la DISI.

Nous serons vigilants sur la mise en place de cette nouvelle orientation, qui devra être débattue lors des prochains comités techniques.

ESI Ajaccio

Suite à une décision technocratique de la DG, qualifiée de choix MACRO-économique par le directeur, l'impression des bulletins de paye de la région Corse a été confiée à l'ESI St Loup.

- Sur la forme, nous dénonçons la précipitation, l'opacité, l'absence de communication qui ont caractérisé cette décision.

- Sur le fond, **les fiches de paye imprimées à Marseille seront expédiées par le transporteur TNT aux frais de la DFRIP2A**, laquelle appréciera le fait que le surcoût engendré par ce nouveau dispositif sera supporté par son budget départemental…

En outre ce nouveau circuit entrainera une augmentation du délai de distribution des bulletins de salaire et pénalisera par conséquent nos collègues.

Une fois de plus les décideurs parisiens ont oublié que la Corse est une île...

Le bon sens et le discernement auraient dû l'emporter, sachant que les moyens techniques et humains sont toujours présents sur l'ESI d'Ajaccio et que **le gain financier de ce transfert de mission reste à démontrer.**

La Délégation FO DGFiP Groupement DISI Sud-Est : Pierre MORACCHINI (ESI Ajaccio), Frédéric VESPERINI (ESI Ajaccio),Yves GIL (ESI Montpellier).